

Etats financiers annuels de SICAV

FINACORP OBLIGATAIRE SICAV

FINACORP Obligataire SICAV publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2016 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du **16 mai 2017**. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes FMBZ KPMG TUNISIE représenté par M. Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI.

BILAN

LIBELLE	NOTE	Au 31.12.2016	Au 31.12.2015
<u>ACTIFS</u>			
PORTEFEUILLE-TITRES	AC1	4 045 327	4 350 364
a- Actions et valeurs assimilées		262 735	306 378
b- Obligations		3 564 655	3 826 049
c- Emprunts d'état		217 936	217 936
PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES	AC2	1 395 634	2 118 366
a- Placements monétaires		499 344	994 685
b- Disponibilités		896 289	1 123 681
Créances d'exploitations		0	0
Autres actifs		0	0
TOTAL ACTIFS		5 440 961	6 468 729
<u>PASSIFS</u>		33 166	35 149
Opérateurs créditeurs	PA1	17 389	20 867
Autres créditeurs divers	PA2	15 777	14 282
<u>ACTIF NET</u>		5 407 794	6 433 580
Capital	CP1	5 203 787	6 185 581
Sommes distribuables	CP2	204 008	248 000
a- Sommes distribuables des exercices antérieurs		27	38
b- Résultat distribuable de l'exercice		204 647	252 678
c- Régul. Résultat distribuables de l'exercice		-667	-4 716
TOTAL ACTIF NET ET PASSIFS		5 440 961	6 468 729

ETAT DE RESULTAT

LIBELLE	NOTE	Période du 01.01.16 au 31.12.16	Période du 01.01.15 au 31.12.15
Revenus du portefeuille-titres	PR1	220 712	229 759
a- Dividendes		9 635	18 125
b- Revenus des obligations		202 252	189 661
c- Revenus des B.T.A		8 824	21 973
Revenus des placements monétaires	PR2	42 439	88 726
<u>Total des revenus des placements</u>		<u>263 151</u>	<u>318 485</u>
Charges de gestion des placements	CH 1	-37 835	-44 865
REVENUS NETS DES PLACEMENTS		225 316	273 619
Autres produits		0	0
Autres charges	CH 2	-20 669	-20 941
RESULTAT D'EXPLOITATION		204 647	252 678
Régularisation du résultat d'exploitation		-667	-4 716
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		203 980	247 962
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		667	4 716
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres		-140	3 643
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession des titres		6 963	-49 368
Frais de négociation de titres		0	0
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		211 470	206 952

VARIATION DE L'ACTIF NET

LIBELLE	Période du 01.01.16 au 31.12.16	Période du 01.01.15 au 31.12.15
<u>Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u>	<u>211 470</u>	<u>206 952</u>
a- Résultat d'exploitation	204 647	252 678
b- Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	-140	3 643
c- plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres	6 963	-49 368
d- Frais de négociation de titres	0	0
<u>Distributions de dividendes</u>	<u>-200 363</u>	<u>-216 132</u>
<u>Transactions sur le capital</u>	<u>-1 036 893</u>	<u>-373 101</u>
a- Souscriptions	12 483 351	22 115 174
- Capital	12 067 200	21 415 300
- Régularisation des sommes non distribuables	-40 792	-48 093
- Régularisation des sommes distribuables	456 943	747 967
b- Rachats	13 520 244	22 488 275
- Capital	13 059 300	21 746 200
- Régularisation des sommes non distribuables	-44 276	-41 537
- Régularisation des sommes distribuables	505 220	783 612
VARIATION DE L'ACTIF NET	-1 025 786	-382 280
<u>ACTIF NET</u>		
a- Début de l'exercice	6 433 580	6 815 861
b- Fin de l'exercice	5 407 794	6 433 580
<u>NOMBRE D' ACTIONS</u>		
a- Début de l'exercice	62 085	65 394
b- Fin de l'exercice	52 164	62 085
VALEUR LIQUIDATIVE	103,669	103,625
TAUX DE RENDEMENT	3,897%	3,047%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS ANNUELS

ARRETEES AU 31/12/2016

(Unité en Dinars)

NOTE 1 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers annuels arrêtés au **31-12-2016** sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

NOTE 2 : PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers annuels arrêtés au **31 décembre 2016**, sont établis conformément au système comptable des entreprises et notamment les normes NC16, NC 17 et NC 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les éléments inclus dans les états financiers annuels sont élaborés sur la base de l'évaluation des composantes du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3- 1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus pour leur montant net de retenues à la source.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

3- 2 Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont constitués de titres OPCVM et sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, entant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

3- 3 Evaluation des placements en obligations et valeurs similaires et en placements monétaires

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- à la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- à la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 décembre 2016, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées de Finacorp Obligataire SICAV.

En conséquence, les placements en obligations et valeurs assimilées ont été évalués, au 31 décembre 2016, au coût amorti.

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3- 4 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à leur annulation à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice. Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3- 5 Unité monétaire

A signaler que les états financiers annuels de FINACorp Obligataire SICAV sont libellés en monnaie locale, en l'occurrence le dinar tunisien.

3- 6 Evénements postérieurs à la clôture

L'article 48 de la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017, a institué au profit du budget de l'Etat et au titre de l'année 2017, une contribution conjoncturelle exceptionnelle (CCE) due par les entreprises et les sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés ainsi que celles qui en sont exonérées.

Il s'ensuit que malgré son exonération de l'impôt sur les sociétés, Finacorp Obligataire SICAV se trouve dans le champ d'application des dispositions de l'article 48 précité.

En application de la prise de position de la Direction Générale des Etudes et de la Législation Fiscale (DGELF) n° 230 du 4 janvier 2017, et malgré le fait qu'elle soit assise sur le résultat d'exploitation de l'exercice clos le 31 décembre 2016 (au taux de 7,5%), la charge encourue au titre de la CCE, s'élevant à 15.349 DT, a été rattachée, par abonnement quotidien, à l'exercice 2017 et devrait être payée au Trésor public à la fin de cet exercice.

4 - NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

AC1 : Note sur le Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au **31/12/2016** à 4.045.327 D et se détaille comme suit :

Désignation du titre	Nombre de Titres	Coût d'Acquisition	Valeur au 31/12/2016	% de l'Actif	% de l'Actif Net
BTA		210 800	217 936	4,01%	4,03%
BTA 5.5% MARS2019	200	210 800	217 936	4,01%	4,03%
Obligations		3 460 587	3 564 655	65,52%	65,92%
AB 2008 CAT B	3 000	180 000	186 214	3,42%	3,44%
AB 2009 SUB	1 150	61 307	61 987	1,14%	1,15%
AB 2012 SUB	3 500	210 000	212 707	3,91%	3,93%
AIL 2012-1	500	10 000	10 304	0,19%	0,19%
AIL 2014-1	2 000	120 000	122 957	2,26%	2,27%
AIL 2015-1	1 500	150 000	153 819	2,83%	2,84%
ATL 2010/2	1 000	20 000	20 005	0,37%	0,37%
ATL 2013/2	300	24 000	24 178	0,44%	0,45%
ATL 2014-1	3 000	180 000	188 352	3,46%	3,48%
ATL 2015-1	1 500	150 000	154 439	2,84%	2,86%
ATL 2015-2	1 000	100 000	105 098	1,93%	1,94%
BTE 2010	3 500	245 000	248 330	4,56%	4,59%
CIL 2014-1	1 000	60 000	61 610	1,13%	1,14%
CIL 2014-1	1 000	60 000	61 610	1,13%	1,14%
CIL 2015-1	2 500	200 000	206 707	3,80%	3,82%
EO SERVI-2012 6.9%	1 000	40 000	41 724	0,77%	0,77%
HL SUB 2015-1	2 500	250 000	251 606	4,62%	4,65%
HL 2015-2	2 500	250 000	262 001	4,82%	4,84%
STB 2010/1	3 000	179 940	185 876	3,42%	3,44%
TLS 2013/1	1 500	120 000	121 716	2,24%	2,25%
TLS 2014/1	3 000	300 000	311 985	5,73%	5,77%
UBCI 2013	1 000	80 000	82 563	1,52%	1,53%
UIB 2009/1	2 500	162 500	166 000	3,05%	3,07%
UIB 2011/2	1 000	42 840	44 702	0,82%	0,83%
UIB 2012/1	3 500	245 000	257 236	4,73%	4,76%
TJL 2011	1 000	20 000	20 929	0,38%	0,39%
Titres OPCVM		260 376	262 735	4,83%	4,86%
GO SICAV	2 560	260 376	262 735	4,83%	4,86%
Total		3 931 762	4 045 327	74,35%	74,81%

Les entrées et sorties en portefeuille de l'exercice clos au 31 décembre 2016 se détaillent comme suit :

Entrées en portefeuille

Coût d'acquisition

Acquisitions obligations	250 000
Acquisitions titres SICAV	1 225 536
	<u>1 475 536</u>

Sorties de portefeuille

	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Prix de cession / remboursement</u>	<u>+/- Values réalisées</u>
Remboursements obligations	512 971	512 971	0
Cessions titres SICAV	1 269 039	1 276 002	+6 963
	<u>1 782 010</u>	<u>1 788 973</u>	<u>+6 963</u>

AC2 : Note sur les placements monétaires et disponibilités

Les placements monétaires et les disponibilités se détaillent comparativement comme suit :

Libellé	Solde au 31.12.2016	Solde au 31.12.2015
Placements monétaires	499 344	994 685
Certificats de dépôts	494 176	988 080
Intérêts courus sur certificats de dépôt	5 168	6 604
Disponibilités	896 289	1 123 681
Dépôt à terme	0	494 025
Intérêts courus sur dépôt à terme	0	2 435
Avoir en banque	891 815	620 483
Intérêts sur DAV	4 474	6 738
TOTAL	1 395 634	2 118 366

Le détail des certificats de dépôts au 31/12/2016 se présente comme suit :

Désignation du titre	Nombre de Titres	Coût d'Acquisition	Valeur au 31/12/2016	% de l'Actif	% de l'Actif Net
CERTIFICATS DE DEPOT					
CD 90J 13-10-2016 - ATB	1	494 176	499 344	9,18%	9,23%
Total	1	494 176	499 344	9,18%	9,23%

Note sur les passifs :

Libellé	Solde au 31.12.2016	Solde au 31.12.2015
PA1 : Opérateurs Créditeurs		
<i>Frais de gestionnaires</i>	7 905	11 399
<i>Frais de dépositaire</i>	9 484	9 468
Total	17 389	20 867
PA2 : Autres créditeurs Divers		
<i>Autres Opérateurs créditeurs (CAC)</i>	5 000	5 001
<i>Autres Créditeurs (CMF)</i>	468	683
<i>Charges budgétisées à payer</i>	10 308	8 598
Total	15 777	14 282

CP1 : Note sur le capital

<u>Capital au 31-12-2015</u>	
* Montant en nominal	6 208 500
* Nombre de Titres	62 085
* Nombre d'actionnaires	146
<u>Souscriptions réalisées</u>	
* Montant en nominal	12 067 200
* Nombre de titres émis	120 672
<u>Rachats effectués</u>	
* Montant en nominal	13 059 300
* Nombre de titres rachetés	130 593
<u>Capital au 31-12-2016</u>	
* Montant en nominal	5 216 400
* Nombre de Titres	52 164
* Nombre d'actionnaires	161

NOTE SUR LES MOUVEMENTS DU CAPITAL ET DE L'ACTIF NET

Libellé	Mouvement sur le capital	Mouvement sur l'Actif Net
Capital Début de l'exercice au 31-12-2015	6 185 581	6 185 581
Souscription de l'exercice	12 067 200	12 067 200
Rachat de l'exercice	-13 059 300	-13 059 300
Autres Mouvements	10 306	214 314
Variation de plus ou moins-value potentielles sur titres	-140	-140
Plus ou moins-value réalisées sur cessions de titres	6 963	6 963
Régularisation Sommes ND	3 483	3 483
Sommes distribuables		204 008
Montant fin de l'exercice au 31-12-2016	5 203 787	5 407 794

PR1 : Note sur les revenus du Portefeuille- titres

Les revenus du portefeuille-titres se détaillent comparativement comme suit :

REVENUS	Du 01.01.16 au 31.12.16	Du 01.01.15 au 31.12.15
Dividendes des titres OPCVM	9 635	18 125
Revenus Des Obligations		
Intérêts	202 252	189 661
Revenus Des BTA		
Intérêts	8 824	21 973
TOTAL	220 712	229 759

PR2 : Note sur les revenus des placements monétaires

Les revenus des placements monétaires se détaillent comparativement comme suit :

LIBELLE	Du 01.01.16 au 31.12.16	Du 01.01.15 au 31.12.15
Intérêts sur certificats de dépôt	27 742	47 136
Intérêts sur compte de dépôt	14 697	41 589
TOTAL	42 439	88 726

Note sur les charges de gestion :

Libellé	Du 01.01.16 au 31.12.16	Du 01.01.15 au 31.12.15
CH1 : Charges de gestion des placements		
Rémunération du gestionnaire	31 919	38 966
Rémunération du dépositaire	5 916	5 900
Total	37 835	44 865
CH2 : Autres Charges		
Rémunération du CAC	5 000	5 000
Redevance CMF	5 410	6 604
Charges diverses	267	18
Charges budgétisées	9 992	9 319
Total	20 669	20 941

CP2 : Note sur les sommes distribuables

Les sommes distribuables s'élèvent à 204.008 dinars dont 203.980 dinars se rattachant à l'exercice allant du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2016.

5 - AUTRES INFORMATIONS

5- 1 Données par actions et ratios pertinents

Données par action	31.12.2016	31.12.2015	31.12.2014	31.12.2013	31.12.2012
Revenus des placements	5,045	5,130	4,919	3,893	4,453
Charges de gestion des placements	-0,725	-0,723	-0,739	-0,632	-0,745
Revenus nets des placements	4,319	4,407	4,180	3,261	3,708
Autres produits	0,000	0,000	0,004	0,000	0,000
Autres charges	-0,396	-0,337	-0,187	-0,167	-0,190
Résultat d'exploitation	3,923	4,070	3,997	3,094	3,518
Régularisation du résultat d'exploitation	-0,013	-0,076	-0,219	0,390	-0,202
Sommes distribuables de l'exercice	3,910	3,994	3,778	3,485	3,316
Variation des (+) ou (-) valeurs potentielles sur titres	-0,003	0,059	-0,003	-0,017	-0,046
(+) ou (-) valeurs réalisées sur cession de titres	0,133	-0,795	0,010	0,040	0,021
Frais de négociation de titres	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
(+) ou (-) V. sur titres et Fr. de Nég.	0,131	-0,737	0,006	0,023	-0,025
Résultat net de l'exercice	4,054	3,333	4,003	3,117	3,493
Droits d'entrées et droits de sorties	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Résultat non distribuable de l'exercice	0,131	-0,737	0,006	0,023	-0,025
Régularisation du résultat non distribuable	-0,003	-0,082	-0,012	-0,006	-0,023
Sommes non distribuables de l'exercice	0,128	-0,818	-0,006	0,017	-0,048
Distribution de dividendes	3,994	3,778	3,485	3,316	3,422
Valeur liquidative	103,669	103,625	104,227	103,940	103,755
Ratios de gestion des placements					
Charges de gestion de placements/actif net moyen	0,70%	0,68%	0,67%	0,69%	0,67%
Autres charges/actif net moyen	0,38%	0,32%	0,17%	0,18%	0,17%
Résultats distribuables de l'ex./actif net moyen	3,78%	3,83%	3,63%	3,36%	3,17%
Actif net moyen	5 413 838	6 600 511	7 191 599	6 228 185	7 165 735

5- 2 Rémunération du gestionnaire

La gestion de FINACorp Obligataire SICAV est confiée à la société « FINACorp ». Celle-ci se charge des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société, En contrepartie des prestations le gestionnaire perçoit une rémunération de 0,5 % HT l'an calculée sur la base de l'actif net,

La rémunération de « FINACorp » au **31/12/2016** s'élève à **31.919 DT TTC**.

5- 3 Rémunération du dépositaire

La banque ATB assure les fonctions de dépositaire pour la société FINACorp Obligataire SICAV. Elle est chargée à ce titre de conserver les titres et les fonds de la société et d'encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrant et le règlement du montant des rachats aux actionnaires sortants. En contrepartie de ses services l'ATB perçoit des honoraires annuels d'un montant de 5.000 TND HT.

La rémunération du dépositaire au **31/12/2016** s'élève à **5.916 DT TTC**.

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE
CLOS LE 31 DECEMBRE 2016

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la société FINACorp Obligataire SICAV comprenant le bilan arrêté au **31 Décembre 2016** ainsi que l'état des résultats et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, couvrant la période allant du 1^{er} Janvier au **31 Décembre 2016** et des notes aux états financiers.

Responsabilité de la Direction dans l'établissement et la présentation des états financiers :

Ces états financiers, qui font apparaître un actif net de **5.407.794 D** et une valeur liquidative égale à **103^d,669** par action ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration qui est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux normes comptables généralement admises en Tunisie, aux lois et réglementations en vigueur et aux clauses statutaires de la société FINACorp Obligataire SICAV. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité du commissaire aux comptes :

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit conformément aux normes de révision comptable généralement admises en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement du commissaire aux comptes, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, le commissaire aux comptes prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de ce contrôle interne.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion :

A notre avis, les états financiers susmentionnés sont réguliers et présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société FINACorp Obligataire SICAV arrêtée au **31 Décembre 2016**, ainsi que le résultat de ses opérations pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Paragraphe post-opinion :

Nous attirons l'attention sur la Note 3.6 aux états financiers dont le contenu indique que :
Par référence à la prise de position de la Direction Générale des Etudes et de la Législation Fiscale (DGELF) n° 230 du 4 janvier 2017, la charge encourue par la SICAV Finacorp Obligataire au titre de la contribution conjoncturelle exceptionnelle, instituée par l'article 48 de la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017, et dont le montant s'élève à 15.349 DT, a été assise sur le résultat d'exploitation de l'exercice clos le 31 décembre 2016 et rattachée, par abonnement quotidien, à l'exercice 2017. Notre opinion ne comporte pas de réserve à l'égard de ce point.

Vérifications spécifiques :

- 1- En application des dispositions de l'article 266 (alinéa 1er) du code des sociétés commerciales, nous avons procédé à l'examen de la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations, d'ordre comptable, données dans le rapport sur la gestion de l'exercice. Les informations contenues dans ce rapport n'appellent pas, de notre part, des remarques particulières.

- 2- En application des dispositions de l'article 3 (nouveau) de la loi 94-117, portant réorganisation du marché financier, telle que modifiée par les textes subséquents, et sur la base de nos travaux effectués conformément aux normes professionnelles appliquées en la matière, nous n'avons pas relevé des insuffisances qui sont de nature à affecter l'efficacité et la fiabilité du système de contrôle interne de la société.

Tunis, 05 avril 2017

Le Commissaire aux Comptes:

FMBZ KPMG TUNISIE

Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS VISEES PAR LES ARTICLES 200 &475
DU CODE DES SOCIETES COMMERCIALES
RELATIF À L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2016**

En application de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par les textes sus-indiqués.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A- Conventions et opérations nouvellement réalisées (autres que les rémunérations des dirigeants) :

Au cours de l'exercice écoulé, nous n'avons pas reçu d'avis qu'une convention conclue par le Directeur Général ou par des membres du Conseil d'Administration avec la société FINACorp Obligataire SICAV ou avec des tiers ait été soumise à l'autorisation préalable du Conseil d'Administration, conformément aux prescriptions des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales.

B- Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures (autres que les rémunérations des dirigeants) :

L'exécution des conventions suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le **31 Décembre 2016** dont voici les modalités et les principaux volumes réalisés :

- La gestion de la société FINACorp Obligataire SICAV est confiée à la société "FINACorp S.A", Administrateur. Celle-ci est chargée de la gestion administrative, financière et comptable de l'OPCVM.

En contrepartie de ses prestations, la société " FINACorp S.A ", reçoit, en sa qualité de gestionnaire, une rémunération de 0,5% HT l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La commission de gestion encourue au titre de l'exercice clos le **31 décembre 2016** s'élève à 31.919 DT.

- L'Arab Tunisian Bank "ATB", Administrateur, assure les fonctions de dépositaire pour la société FINACorp Obligataire SICAV. Elle est chargée à ce titre de :
 - Conserver les titres et les fonds de la société ;
 - Encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrants ;
 - Régler le montant des rachats aux actionnaires sortants.

La commission revenant au dépositaire telle que comptabilisée au titre de l'exercice clos le **31 décembre 2016** s'élève à 5.916 DT.

C- Obligations et engagements de la société envers les dirigeants :

Le montant des jetons de présence alloués aux membres du Conseil d'Administration de la Société s'est élevé à 625 DT brut par Administrateur (ATB, CIF SICAF et SODINO SICAR) et ce, pour leurs présences aux Conseils tenus courant **l'exercice 2016**.

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales.

Tunis, 05 avril 2017

Le Commissaire aux Comptes:

FMBZ KPMG TUNISIE

Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI